

Avis à manifestation d'intérêt pour entreprises arboricoles

Projet ERPAD - A1-2.5-133 - Promouvoir l'accès à la gestion durable des ressources en eau par l'échange de bonnes pratiques et la formation

Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie

Contexte

Dans le cadre du programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie, le projet ERPAD vise à renforcer la compétitivité et la durabilité de 30 entreprises arboricoles dans les provinces de Catane, Messine et Raguse en Sicile (Italie), ainsi que dans les gouvernorats de Sousse et Nabeul en Tunisie. Il met l'accent sur l'amélioration de la gestion des ressources hydriques comme levier stratégique pour accroître la résilience, la productivité et la durabilité des exploitations agricoles.

Compte tenu des défis climatiques auxquels sont confrontés les deux territoires, notamment la sécheresse, les vagues de chaleur, l'instabilité climatique et la dégradation des sols, le projet ERPAD vise à déterminer les besoins en eau des cultures fruitières dominantes et à analyser l'adéquation entre les apports en eau et les besoins réels. Une approche commune entre les territoires concernés des deux pays « Italie » et « Tunisie » permettra le partage de méthodes, outils et bonnes pratiques.

Objectif

Le présent avis à manifestation d'intérêt vise à identifier 15 entreprises opérant dans le secteur de l'arboriculture fruitière en Tunisie souhaitant s'investir dans la gestion durable des ressources hydriques. Dans ce cadre, le projet intervient pour assister les agriculteurs à intégrer le bilan hydrique dans leur plan d'affaires afin d'identifier des investissements durables conciliant performance agricole et préservation de l'eau.

ERPAD vise à promouvoir des pratiques durables et innovantes permettant de mieux maîtriser la gestion de l'eau, de rationaliser sa consommation et de renforcer la résilience des systèmes agricoles, ainsi qu'à orienter les investissements agricoles vers des actions durables, efficaces et à forte composante environnementale.

Type de support prévu

À la suite de la signature de l'accord de collaboration, les entreprises sélectionnées bénéficieront d'un

accompagnement technique individualisé visant à établir leur bilan hydrique et à identifier des mesures d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau. Sur la base des données recueillies, et avec l'appui d'un expert technico-financier, un plan d'investissement sera élaboré afin d'identifier et de structurer les investissements nécessaires à la réduction de la consommation d'eau et à l'amélioration de la gestion durable des ressources en eau.

Les entreprises concernées pourront bénéficier de services d'accompagnement spécialisé et de conseil personnalisé, adaptés à leurs besoins spécifiques, visant à la fois à analyser leur situation de départ et à définir un parcours d'investissement cohérent avec les objectifs de durabilité en matière d'eau. L'assistance technique comprendra également des activités d'orientation et de soutien pour l'identification d'opportunités de financement, notamment des subventions, des prêts et des instruments de capitaux propres.

Tout au long du projet, des activités d'échange, de coopération et de mise en réseau seront organisées entre les entreprises et les organismes de recherche d'Italie et de Tunisie afin de favoriser le partage d'expériences, le transfert de connaissances et la diffusion de bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources en eau.

Critères d'éligibilité

Afin de pouvoir participer aux initiatives du projet ERPAD, les entreprises tunisiennes doivent remplir les critères suivants :

- ✓ **Statut juridique** : l'entreprise doit être légalement constituée et enregistrée en Tunisie.
- ✓ **Localisation** : l'entreprise doit avoir son siège opérationnel dans les gouvernorats de Sousse et Nabeul et les services qui seront fournis doivent concerner ce siège ou y être effectués.
- ✓ **Secteur d'activité** : l'entreprise doit opérer dans le secteur de l'arboriculture fruitière, plus spécifiquement dans le secteur des agrumes, des fruits frais, des fruits à coque et/ou des fruits exotiques.
- ✓ **Chiffre d'affaires** : l'entreprise doit présenter un chiffre d'affaires annuel compris entre 50 000 TND et 5 millions TND. Les start-up peuvent candidater sous réserve de démontrer leur capacité à atteindre ces seuils dans un délai de trois ans.
- ✓ **Ancienneté** : L'entreprise doit être en activité depuis au moins 2 ans.
- ✓ **Situation administrative et financière** : l'entreprise doit être en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales et ne pas se trouver en situation de difficulté économique et financière.
- ✓ **Engagement du dirigeant** : l'entreprise doit s'engager à participer activement au projet, aux formations et au suivi en signant l'Annexe A (Engagement du/de la dirigeant(e)).

- ✓ **Terrain agricole** : l'entreprise doit avoir un terrain avec de l'arboriculture fruitière en propriété ou en location de longue durée (9 ans ou plus).
- ✓ **Emploi** : l'entreprise doit compter un effectif minimum de 3 collaborateurs, y compris le/a dirigeant(e).

Critères de sélection des entreprises

En plus du respect des critères d'éligibilité, les entreprises seront évaluées sur la base des informations fournies dans le formulaire de candidature en ligne. Ce formulaire a pour objectif de recueillir des informations sur le profil de l'entreprise (données économiques, financières, sociales et environnementales) ainsi qu'une première indication concernant le type d'investissement que l'entreprise souhaiterait réaliser à l'issue du parcours d'accompagnement consacré à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources en eau.

Les principaux domaines d'évaluation, qui permettront de sélectionner jusqu'à un maximum de 15 entreprises, sont présentés ci-dessous. Le seuil minimal requis pour réussir la sélection est fixé à 70 points. Les candidatures ayant obtenu un score inférieur à 70 points ne seront pas retenues.

Principaux domaines d'évaluation	Score maximal
Capacité économique-financière de l'entreprise et marché(s)	30 points
Dimension sociale de l'entreprise	25 points
Gestion des ressources naturelles de la part de l'entreprise	30 points
Investissement visé en matière d'économie ou gestion de l'eau	15 points
Total	100 points

Pour chaque domaine principal d'évaluation, un score global est prévu, conformément au tableau présenté ci-dessus. Chaque domaine est décliné en plusieurs critères permettant aux évaluateurs d'apprécier et de valoriser la solidité de l'entreprise, son niveau de motivation, son engagement en faveur des enjeux environnementaux, ainsi que les premières orientations en matière d'investissement visant à améliorer la gestion des ressources en eau de l'entreprise.

Le détail du score maximal pouvant être attribué pour chaque critère et pour chaque domaine principal d'évaluation figure dans la grille d'évaluation annexée au présent appel à candidatures.

Modalités de présentation de la manifestation d'intérêt

Pour répondre au présent avis de manifestation d'intérêt, les entreprises intéressées sont invitées à remplir le questionnaire en ligne accessible via le lien suivant : [Questionnaire ERPAD - entreprises tunisiennes](#)

Les pièces justificatives ci-dessous doivent également être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : erpad@microfinanza.com

Documents à fournir par les entreprises tunisiennes :

- Annexe A - Engagement du/de la dirigeant(e), dûment remplie et signée ;
- Copie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) ;
- Extrait du Registre National des Entreprises (RNE), carte agricole ou tout autre document attestant de l'existence légale de l'entreprise ;
- Matricule fiscale, attestation de situation fiscale ou tout autre document attestant que l'entreprise est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales ;
- Contrat de location ou titre de propriété du terrain agricole ;
- Autorisation d'exploitation de l'eau, le cas échéant ;
- Business plan, le cas échéant.

Merci de prévoir suffisamment de temps (au moins 15 minutes) afin de compléter l'ensemble des champs du questionnaire en ligne avec clarté et précision. Lors de la soumission du formulaire de candidature en ligne, plusieurs informations seront demandées, notamment : le chiffre d'affaires des trois dernières années (2023, 2024, 2025), les informations relatives au personnel, les données concernant l'extension de l'exploitation agricole et ses principales cultures, ainsi que le type et la quantité de ressources en eau actuellement utilisées. Une brève description des investissements prévus visant à réaliser des économies d'eau et à améliorer l'efficacité de son utilisation, ou de l'éventuelle introduction de nouveaux systèmes d'efficacité hydrique, sera également requise.

Protection et traitement des données

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la présente candidature seront traitées dans le strict respect de la législation en vigueur, conformément aux principes de licéité, de loyauté, de transparence et de confidentialité. Ces données seront exclusivement utilisées aux fins de l'instruction, de l'évaluation et du suivi des candidatures.

Conformément aux dispositions de la loi n° 163/2012 et du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), les personnes concernées disposent à tout moment du droit d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données personnelles, en adressant une demande

écrite aux responsables du traitement.

La soumission d'une candidature vaut consentement à la collecte et au traitement des informations fournies dans les conditions décrites ci-dessus.

Date limite de soumission des candidatures

La date limite finale de soumission des candidatures est fixée au **11 septembre 2026, à 16:00 (heure de Tunis)**.

La candidature ne sera considérée recevable que si les deux conditions suivantes sont remplies :

- i) le questionnaire en ligne a été dûment complété ;
- ii) l'Annexe A et les pièces justificatives ont été transmises par courrier électronique à erpad@microfinanza.com. Merci de bien vouloir nommer l'objet de votre e-mail selon le format suivant : « *Nom de l'entreprise/ERPAD/Gouvernorat* ».

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à erpad@microfinanza.com d'ici le 11 août 2026.